VS Vereinigte Spezialmöbelfabriken GmbH & Co. KG
Assurance qualité | Conformité / Durabilité
Date: 31.03.2026

Procédure de plainte conformément à l'article 8 du LkSG (Loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement)

1. Domaine d'application de la precédure

Cette procédure de plainte s'applique à la déclaration des éléments suivants:

- Risques liés aux droits de l'Homme
- Risques environnementaux
- Violations des obligations liées aux droits de l'Homme découlant de l'activité économique de l'entreprise dans son propre domaine ou de celle d'un fournisseur direct
- Obligations environnementales découlant de l'activité économique de l'entreprise dans son propre domaine ou de celle d'un fournisseur direct

2. Canal de plainte

Vous pouvez soumettre vos plaintes et vos observations en complétant le formulaire de déclaration fourni et en le transmettant par voie postale, par courrier interne ou par e-mail.

3. Procédure de traitement des plaintes

a. Réception de la plainte ou de l'observation
La réception est confirmée auprès de la personne ayant fait la déclaration et documentée.

b. Examen de la plainte ou de l'observation
La plainte ou l'observation est examinée et la procédure ultérieure et les responsabilités sont déterminées. En cas de rejet, la personne ayant fait la déclaration reçoit une justification.

c. Élaboration d'une solution
Si la plainte est valide, des mesures correctives sont prises, mises en oeuvre et suivies.

d. Conclusion de la procédure
La personne ayant fait la déclaration, si son identité a été divulguée, est informée de la conclusion de la procédure de plainte.

4. Protection contre la discrimination ou les mesures de rétorsion en raison d'une plainte

Les représailles et les mesures de rétorsion découlant de plaintes ou d'observations ne sont pas tolérées par VS. Les messages reçus sont traités de manière confidentielle.

Tauberbischofsheim, 31.03.2026

ppa. Alexander Ille
Direction, Planification d'entreprise

Thomas Braun (par délégation)
Représentant de la Direction pour la Qualité et l'Environnement